

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2008

Compte rendu de la précédente réunion : adopté.

RESEAU FERRE DE FRANCE – LIGNE A GRANDE VITESSE RHIN-RHÔNE – BRANCHE SUD.

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal le dossier Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône – Branche Sud.

Des études préliminaires de la branche sud de la LGV Rhin-Rhône ont été effectuées et la Commune de Laperrière-sur-Saône peut adresser ses contributions écrites jusqu'au 31 décembre 2008.

DESTINATION DES COUPES – EXERCICE 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

SOLLICITE l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2009 d'une coupe non réglée :

- Ajout de la coupe n° 3 Nord non prévu à l'Etat d'Assiette de l'année 2009,

DÉCIDE la destination de la coupe réglée n°3 Nord de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2009.

Vente du taillis et des petites futaies par CVD au prix de 5 € ht le stère en 2008.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :

* Abattage du taillis et des petites futaies : 15 avril 2009

* Vidange du taillis et des petites futaies : 15 août 2009.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAÔNE ET LA S.P.A. LES AMIS DES BÊTES – REFUGE DE JOUVENCE.

Après s'être fait présenter le contenu de la convention proposé par la S.P.A. Les Amis des Bêtes – Refuge de Jouvence, domicilié à Messigny et Vantoux, Route de Val Suzon, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- Accepte le contenu de cette convention, comprenant la récupération des animaux perdus,
- Et autorise le maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

COUVERTURE EN HAUT DEBIT DE LA COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAÔNE.

Afin de garantir l'égalité d'accès de ses concitoyens aux technologies nouvelles, le Maire de la commune de Laperrière-sur-Saône propose, dans le cadre de l'aménagement concerté du territoire, de recourir aux technologies alternatives permettant de desservir les zones non couvertes par les opérateurs traditionnels d'Internet haut débit.

Après avoir procédé au recensement des foyers et entreprises intéressés par une connexion à l'Internet haut débit et enregistré les demandes de particuliers et les demandes d'entreprises ou institutions,

le Conseil Municipal de Laperrière-sur-Saône, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, mandate le Maire pour réaliser auprès des fournisseurs d'accès :

- un appel d'offres destiné à constater l'insuffisance d'initiatives privées,
- un courrier auprès des opérateurs de communication ou de leurs représentants

- la publicité de l'avis d'appel à la concurrence, la publicité de l'attribution du marché dans un journal d'annonces légales.

Le Conseil Municipal de Laperrière-sur-Saône, autorise le Maire à solliciter, le cas échéant, les aides financières à l'équipement auprès du Conseil Général de Côte d'Or et du Conseil Régional de Bourgogne.

QUESTIONS DIVERSES.

- Remerciements de la Famille FRIQUET, à l'attention de la Commune de Laperrière-sur-Saône, pour les travaux réalisés au cimetière communal sur la sépulture du soldat de Jean Victor FRIQUET, Mort pour la France.
- Compte rendu fait par Monsieur le Maire de la réunion qui s'est tenue avec les Maires du RPI concernant le futur SIVOS et la construction d'une école unique.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

DESTINATAIRES : Les Membres du Conseil Municipal.